Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260707-DEL2026_07_237-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 07 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 07 juillet, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BINOT Marie-Christine, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, BRISSONNEAU Alix, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, CHAPPÉ Fanny, CLEC'H Vincent , *COLLET Philippe (suppléant)*, CONNAN Gildas, CORBEL Samuel, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, ÉTRILLARD Cécile, GAUTIER Guy, GIUNTINI Jean-Pierre, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERBAUL Etienne, KERLOGOT Yannick, KERROGUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BÉGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, *LE BRIS Hervé (suppléant)*, LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony , LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE VAILLANT Gilbert, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, MARCHAND Cinderella, *NABUCET Yves (suppléant)*, NOGÉ Bruno, O'CONNOR Nathalie, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PICART Olivier, PIERRE Stéphane ; PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, *RAFFIN Karine (suppléante)*, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUILLENNEC Rachel à LE BEGUEC Marilyse ; CORREZE Patricia à PAGNY Gilles ; LEBRETON Bruno à BONINO Emilie ; LEYOUR Pascal à CALLONNEC Claude ; LOZAC'H Claude à LE MEAUX Vincent ; MALINAS Damien à LE GOFF Philippe ; NICLOUX Marie-Christine à ETRILLARD Cécile ;

Conseillers d'agglomération - absents

CHARLES Olivier, GARREC Loïc, LARVOR Yannick, LE BLÉVENNEC Gilbert, LE GOAZIOU Anthony, LE PESSOT Damien, PINEL Clarisse, PRIGENT Jean-Paul.

Nombre de conseillers en exercice :	**85 Titulaires - 41 suppléants**
Présents	70
Procurations	07
Votants	**77**
Absents	08

Date d'envoi de la convocation : mercredi 1er juillet 2026
Secrétaire de séance Tugdual LE LAY

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260707-DEL2026_07_237-DE

Délibération

DEL2026-07-237 **CONSEIL CITOYEN : RÉVISION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DE LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT**

Vu les articles L 5211-10-1 et L 5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 et la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015 confortant l'existence des conseils de développement, en les inscrivant dans le code général des collectivités territoriales (art. L5211-10-1) ;

Vu la loi « engagement et proximité » de décembre 2019 modifiant l'art. L5211-10-1 et prévoyant l'installation de conseils de développement dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de L'Etat ;

Vu la délibération n°2021-04-071 du 20 avril 2021 approuvant le règlement intérieur du Conseil citoyen et la charte de la mobilisation citoyenne de l'agglomération ;

Vu la délibération n°2023-05-115 du 30 mai 2023 approuvant la modification du règlement intérieur du Conseil citoyen visant à adopter des modalités de remboursement des frais engagés par les membres du Conseil citoyen ;

Vu la délibération n° 2024-04-072 du 16 avril 2026 apportant une révision du règlement intérieur du Conseil citoyen aux fins de préciser les modalités de remboursement des frais engagés par les membres du Conseil citoyen ;

Vu le compte-rendu de l'assemblée plénière du Conseil citoyen du 8 décembre 2025 adoptant la modification du règlement intérieur et de la charte ;

En avril 2020, Guingamp-Paimpol Agglomération a validé par deux délibérations la création, la gouvernance et le fonctionnement de son Conseil citoyen, instance consultative et force de proposition sur les projets du territoire et de l'agglomération, qui vise à enrichir la décision publique par le dialogue et l'expertise citoyenne. Aujourd'hui, une révision du règlement intérieur et de la charte est proposée par l'Assemblée plénière du Conseil citoyen afin de simplifier et structurer son fonctionnement. Les modifications du règlement intérieur portent sur :

- La suppression du seuil de 100 km pour le remboursement des frais kilométriques (sous conditions)
- L'augmentation du nombre de membres du Bureau de 7 à 9, avec une limite de 2 anciens élus
  La charte sera aussi actualisée pour y intégrer l'engagement de restituer les travaux dans un délai raisonnable.

Délibération

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260707-DEL2026_07_237-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve la révision du règlement intérieur du Conseil citoyen et adopte de nouvelles modalités de remboursement de frais engagés par les membres du Conseil citoyen sur présentation de pièces justificatives ainsi que l'augmentation du nombre de membres pouvant siéger au sein du Bureau du Conseil citoyen ;
- Approuve la révision de la charte du Conseil citoyen et adopte la mise en place d'un délai raisonnable pour restituer les travaux de saisine et d'auto-saisine ;
- Autorise le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération

Le secrétaire de séance,
Tugdual LE LAY